



Communiqué de presse.
Audience du 7 mai 2024 en Préfecture
Mme Violaine Démaret conseillère Sécurité et
Intérieur du Président de la République.

Nous en appelons au Président de la République
et à son gouvernement pour qu'il soit mis fin
au déni de droit et d'humanité qui frappe Georges
Ibrahim Abdallah..

Liberté pour Georges Ibrahim Abdallah

À l'occasion de la venue dans notre département du Président de la République Emmanuel Macron, le collectif des Hautes Pyrénées pour la libération de Georges Ibrahim Abdallah a été reçu par Mme conseillère Intérieur et sécurité du Président de la République.

Une audience en préfecture qui a duré deux heures durant laquelle nous avons remis une note à l'attention du Président de La République et rappelé à nouveau toute l'inhumanité de la situation vécue par Georges Ibrahim Abdallah..

Ce dernier a en effet 73 ans depuis le 2 avril 2024 et est incarcéré depuis 40 ans dans le pays dit des droits humains **alors qu'il est libérable en droit français depuis 1999 , un quart de siècle !**

Nous avons rappelé qu'en 2012 , l'autorité judiciaire avait accordé la liberté à Georges Ibrahim Abdallah, une liberté conditionnée à la signature d'un arrêté d'expulsion vers le Liban par le Ministre de l'intérieur de l'époque, Manuel Valls.

Ce dernier, se pliant aux injonctions des USA et d'Israël, se refusa à signer l'arrêté. (Intervention de la secrétaire d'Etat Américaine Hilary Clinton du 11 janvier 2013 auprès du Ministre des Affaires Etrangères Laurent Fabius).

Le 8 juin 2023 Georges Ibrahim Abdallah a renouvelé sa demande de libération conditionnelle.

Celle-ci est en cours d'instruction par le juge du tribunal d'application des peines.

Nous sommes désormais en 2024 et **il est grand temps de mettre fin à ce véritable couloir de la mort indigne d'un pays comme le nôtre qui ne cesse de proclamer l'universalité des droits humains issue de la révolution de 1789 et de l'esprit des lumières.**

La conseillère du Président nous a affirmé que le Président de la République connaissait très bien le dossier et que plusieurs hypothèses judiciaires s'ouvraient dans le cadre de la demande de libération conditionnelle en cours d'instruction, insistant sur le fait que le gouvernement Français était parfaitement conscient du caractère exceptionnel de la peine endurée par Georges Ibrahim Abdallah.

Elle a indiqué à ce titre que le « dossier Abdallah » pouvait relever aussi de considérations qui n'étaient pas strictement juridiques mais également diplomatiques.

Nous avons exprimé à cet égard notre réprobation totale : comment accepter qu'un état comme le notre puisse tolérer « l'ingérence » d'états étrangers dans les affaires judiciaires du pays, que ces états soient considérés comme des alliés ne changent rien à l'affaire. Georges Ibrahim Abdallah a plus que purgé sa peine et son attitude durant ses 40 années de détention a été irréprochable.

La durée d'incarcération de notre camarade contrevient en outre aux dispositions de la convention Européenne des droits de l'homme.

Nous avons indiqué que la mobilisation pour refuser ce déni de justice et d'humanité prenait de l'ampleur.

La manifestation du 6 avril dernier à Lannemezan a ainsi réuni plus de 2000 manifestant.e.s, une première depuis quinze ans et cinq députées étaient présentes pour apporter leur soutien.

Andrée Taurinya (députée LFI de la Loire), André Chassaing (Président du groupe parlementaire PCF à l'assemblée) et Sylvie Ferrer (députée LFI des Hautes Pyrénées) rendent visite régulièrement à Georges Ibrahim Abdallah et sont à l'initiative d'une tribune transpartisane visant à réunir un maximum de signatures de parlementaires, une tribune qui sera prochainement publiée dans la presse nationale et adressée à la présidence de la république.

Cette tribune a d'ailleurs vocation à s'élargir à des personnes du monde intellectuel, artistique et associatif.

Ainsi, Annie Ernaux, prix nobel de littérature 2022 a d'ores et déjà apporté son soutien de même que le cinéaste Robert Guédiguian et l'actrice Ariane Ascaride, d'autres suivront.

Notre collectif a renouvelé sa demande d'une audience directe avec le Président.


**Nous refusons cette peine de mort lente qui ne dit pas son nom !
C'est une véritable honte pour notre pays.**

**Nous en appelons donc à nouveau au Président de la République
et à son gouvernement pour qu'il soit mis fin
à ce déni de droit et d'humanité.**

Liberté pour Georges Ibrahim Abdallah.



<https://www.youtube.com/watch?v=kaGIJwBXY40>



Audience du 7 mai 2024,
préfecture des Hautes Pyrénées :

**Note à l'attention de M. Emmanuel Macron
Président de la République Française.**

Non à la peine de mort lente.

**Libération de Georges Ibrahim Abdallah
emprisonné depuis 40 ans
et libérable depuis 1999.**

Le 2 avril 2024, Georges Ibrahim Abdallah a eu 73 ans.

40 années d'emprisonnement dans le pays dit des droits humains alors qu'il est libérable en droit français depuis 1999, un quart de siècle.

En 2012, l'autorité judiciaire avait accordé la liberté à Georges Ibrahim Abdallah, une liberté conditionnée à la signature d'un arrêté d'expulsion vers le Liban par le Ministre de l'intérieur de l'époque, Manuel Valls.

Ce dernier, se pliant aux injonctions des USA et d'Israël, se refusa à signer l'arrêté. (Intervention de la secrétaire d'Etat Américaine Hilary Clinton du 11 janvier 2013 auprès du Ministre des Affaires Etrangères Laurent Fabius).

Le 8 juin 2023 Georges Ibrahim Abdallah a renouvelé sa demande de libération conditionnelle.

Celle-ci est en cours d'instruction par le juge du tribunal d'application des peines.

Nous sommes désormais en 2024 et il est grand temps de mettre fin à cette peine de mort lente, à ce couloir de la mort qui ne dit pas son nom, indigne d'un pays comme le nôtre qui ne cesse de proclamer l'universalité des droits humains issue de la révolution de 1789 et de l'esprit des lumières.

Face à ce déni de justice et d'humanité, le collectif des Hautes Pyrénées pour la libération de Georges Ibrahim Abdallah a appelé une nouvelle fois à la mobilisation et à la manifestation le 6 avril 2024.

➤ **Pourquoi cette 15^{ème} manifestation ?**

Parce qu'en droit français cet homme est libérable depuis 1999, que sa conduite en détention a été jugée exemplaire et qu'il est grand temps que la France fasse preuve de dignité, se montrant à la hauteur des principes qu'elle ne cesse de proclamer.

➤ **Une manifestation le 6 avril après celle du 21 octobre 2023 :**

Le 21 octobre 2023, dans un contexte international marqué par la situation à Gaza, une manifestation nationale s'était tenue après un référé liberté devant le tribunal administratif de Pau qui avait cassé l'arrêté d'interdiction du Préfet des Hautes Pyrénées.

Le 6 avril a été à nouveau l'occasion de dénoncer le déni de droit et d'en appeler à un cessez le feu immédiat à Gaza, pour faire cesser le massacre en cours.

➤ **La mobilisation pour la cause de Georges Ibrahim Abdallah prend de l'ampleur :**

Actuellement une initiative de député.e.s français transpirisane est en cours.

Elle consiste notamment à réunir un maximum de signatures pour une tribune qui sera prochainement publiée et adressée à la présidence de la république.

Une tribune qui renouvellera l'exigence de libération de Georges Ibrahim Abdallah et qui a vocation à s'élargir à des personnes du monde intellectuel, artistique et associatif.

Ainsi, Annie Ernaux, prix nobel de littérature 2022 a confirmé qu'elle serait signataire de cette appel, d'autres suivront.

Par ailleurs, elle a reansmis un message de soutien qui a été lu à l'arrivée de la manifestation.

➤ **Qui a été présent le 6 avril ?**

La mobilisation du 6 avril a réuni des citoyens du département mais elle était également nationale, avec plus de 60 organisations qui appelaient à la mobilisation. Des délégations du nord, des bouches du Rhône, de Gironde, de Paris et Région Parisienne plus de 2000 manifestant.e.s à Lannemezan, un niveau de mobilisation jamais atteint jusqu'alors.

Cinq parlementaires étaient parmi nous, outre la députée LFI locale Sylvie Ferrer, Andrée Taurynia (députée LFI de la Loire), Elsa Faucillon (députée communiste des Hauts de Seine), Karen Erodi (Députée LFI du Tarn), Pascale Martin (députée LFI de la Dordogne) étaient présentes pour réaffirmer leur soutien à la cause de Georges Ibrahim Abdallah.

L'avocat de Georges Ibrahim Abdallah était également présent (Maître Jean Louis Challanset).

Aujourd'hui très clairement la détention dde Georges Ibrahim Abdallah contrevient aux dispositions de la convention Européenne des droits de l'homme et tous les défenseurs des droits humains se retrouvent dans ce combat pour la libération d'un homme emprisonné en France depuis 40 ans et libérable en droit Français depuis 25 ans !

Nous refusons cette peine de mort lente qui ne dit pas son nom et qui est infligée à cet homme.

C'est une véritable honte pour notre pays.

Nous en appelons donc au Président de la République et à son gouvernement pour qu'il soit mis fin à ce déni de droit et d'humanité.

Liberté pour Georges Ibrahim Abdallah.

Collectif des Hautes Pyrénées pour la libération de Georges Ibrahim Abdallah

Daniel Larregola
8 allée de l'Adour
65800 Aureilhan.

☎ : 06.20.35.88.39

✉ : dlarregola@yahoo.fr

José Navarro
18 rue Voltaire
65600 Séméac

☎ : 07.89.52.26.14

✉ : jnavarro.cgt6565@orange.fr